

Iriscare - Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

Médecin pour le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap (m/f/x)
1 poste vacant

CDI

À temps plein ou au minimum à 4/5^e temps

Contenu de la fonction

Êtes-vous à la recherche d'un défi professionnel au sein d'une institution jeune et dynamique?

Avez-vous à cœur de mettre votre expertise médicale au service des citoyens bruxellois?

Travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire vous intéresse?

Partagez-vous notre engagement envers les personnes handicapées et ayant une diminution d'autonomie?

Le job de médecin chez Iriscare est donc fait pour vous !

Votre job :

- Vous analysez les dossiers introduits par les enfants jusqu'à 21 ans et les adultes à partir de 65 ans, à Bruxelles, en vue d'une reconnaissance éventuelle de leur handicap ou de leur perte d'autonomie.
- Vous établissez les procédures d'analyse de ces demandes et en mettez en œuvre le bon suivi.
- Vous collaborer, dans ce cadre, avec d'autres médecins, un psychologue et un logopède et d'autres professionnels de la santé.
- Vous restez à jour dans votre domaine d'expertise et suivez continuellement les développements en matière d'évaluation médicale, afin de fournir des conseils de qualité.

Plus d'infos sur la fonction? N'hésitez surtout pas à contacter :

YESANGA MWANZA LEONARD - premier médecin expert

02 435 61 15

Salaire et avantages

Salaire minimum sans expérience: 53.999,30 EUR brut annuel indexé.

Une prime annuelle forfaitaire indexée de 6.999,65 EUR est également octroyée.

L'ancienneté acquise dans le secteur public est d'office valorisée au prorata des prestations effectuées. L'ancienneté acquise dans le secteur privé/en tant qu'indépendant peut, quant à elle, faire l'objet d'une demande de valorisation, également au prorata des prestations effectuées, pour un maximum de dix années.

Avantages :

- horaire flexible dans la prestation des 38h par semaine
- sécurité de l'emploi
- 35 jours de congés annuels et 5 flexijours par an (à temps plein)
- télétravail (possible à partir de 6 mois d'ancienneté dans la fonction)
- assurance hospitalisation (conjoint et enfants y compris)
- chèque-repas d'une valeur faciale de 8 EUR par jour presté
- allocation de fin d'année
- pécule de vacances

- possibilités de suivre des formations durant les heures de travail
- possibilité de bénéficier d'une allocation de bilinguisme
- gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail
- accessibilité aisée via les transports en commun : proximité des métros Trône et Maelbeek et de la gare de Bruxelles-Luxembourg
- possibilité de recevoir une prime pour les déplacements à vélo
- accès à un service social

Informations relatives à Iriscare

Iriscare est un organisme d'intérêt public (OIP) bicommunautaire qui est responsable de la gestion d'une série de **compétences transférées dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat**. Depuis le 1er janvier 2019, Iriscare est le point de contact privilégié pour les citoyens et les professionnels pour la **protection sociale en Région bruxelloise**.

Les compétences gérées par Iriscare sont variées :

- Gestion de la politique et du financement du secteur de la santé à Bruxelles;
- Gestion de la politique et du financement en matière d'aide à la personne et, particulièrement, d'aide aux personnes âgées ou aux personnes en situation de handicap;
- Gestion de la politique en matière de prestations familiales à Bruxelles;
- Pilotage et financement des mutualités et des caisses d'allocations familiales bruxelloises;
- Chapeautage de la caisse d'allocations familiales Famiris;
- Vérification des signalements des milieux d'accueil bruxellois bicommunautaires non autorisés et délivrance des autorisations;
- Subventionnement, agrément et suivi des centres de planning familial bruxellois bicommunautaires;
- Soutien dans le cadre de la crise COVID;
- Détermination, sur base de différents critères, du degré de handicap ou de perte d'autonomie d'une personne mais également des implications au niveau social, médical ou psychologique de celui-ci.

L'emploi vacant se situe dans le Centre d'évaluation de l'autonomie et du handicap qui est composé de collaborateurs ayant des profils médicaux, paramédicaux et administratifs. La mission de ce centre consiste en l'évaluation et la reconnaissance :

- d'un handicap chez les jeunes Bruxellois de moins de 21 ans, en vue de l'octroi de suppléments d'allocations familiales;
- d'une perte d'autonomie chez les Bruxellois de plus de 65 ans, en vue de l'octroi de l'allocation d'aide aux personnes âgées.

Plus d'infos sur Iriscare via <http://www.iriscare.brussels/fr/>.

Profil recherché

Nous recherchons un collaborateur détenteur d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long en médecine. Une expérience d'au moins une année en tant que médecin praticien est également exigée.

La copie du diplôme ainsi que l'éventuelle équivalence de diplôme étranger doivent être transmises au plus tard à la date de clôture des candidatures.

La connaissance du néerlandais est un atout.

Seules les candidatures répondant aux conditions requises dans l'offre d'emploi (diplômes, expériences, compétences particulières,...) seront examinées dans le cadre de cette sélection.

Comment postuler?¹

Votre lettre de motivation personnalisée et votre CV (+ copie du diplôme et équivalence éventuelle et visa d'exercice) doivent être envoyés pour le 31 mai 2023 au plus tard, à l'adresse e-mail suivante: jobs@iriscare.brussels

L'épreuve de sélection comprend un entretien oral éliminatoire devant un jury, d'une durée approximative de 60 minutes, selon la méthode STAR. Il vise à évaluer vos compétences par rapport aux exigences de la fonction (compétences génériques), ainsi que votre motivation, vos intérêts et votre affinité avec le domaine d'activité.

L'épreuve de sélection sera organisée en présentiel, à Iriscare, au 71/2 rue Belliard à 1040 Bruxelles.

Si le nombre de lauréats finaux est supérieur au nombre de postes vacants, une réserve de recrutement sera constituée dont la validité est de six mois.

¹ Iriscare traite vos données à caractère personnel en respectant la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après, « le Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ») et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vos données à caractère personnel, transmises dans le cadre de cette offre d'emploi sont nécessaires au bon traitement de votre candidature et dans la mesure où cela est nécessaire pour vous contacter. Elles ne seront pas réutilisées à d'autres fins ni conservées plus longtemps que nécessaire. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et de vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité via : <https://www.iriscare.brussels/fr/protection-donnees-personnelles>